

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MARS 1884.

Crédit spécial au Département de l'Intérieur pour couvrir les dépenses relatives à la participation des producteurs belges à l'Exposition Internationale d'électricité, à Paris ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. G. WASHER.

MESSIEURS,

La Belgique a été invitée par le Gouvernement français à prendre part à une exposition internationale d'électricité qui s'ouvrira à Paris le 1^{er} août prochain. Cette exposition est destinée non-seulement à faire connaître les appareils et les procédés usités dans le domaine de l'électricité, mais elle initiera le public aux applications multiples de cette force dans le domaine des sciences, des arts et de l'industrie.

Le Gouvernement a pensé, Messieurs, que notre pays ne pouvait se désintéresser dans une question de cette importance, et il a chargé un comité de régler la participation des producteurs belges à l'Exposition internationale d'électricité de Paris.

Un crédit de 50,000 francs est demandé aux Chambres, afin de couvrir les dépenses du commissariat, des frais de transport, de la manutention des colis, de l'appropriation du matériel nécessaire pour les étalages, de la décoration du compartiment belge, etc.

La commission, à l'unanimité, vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande du Gouvernement. A l'appui de son vote, elle fait remarquer que, dans ces dernières années, la fabrication des appareils électriques a pris, en Belgique, une grande extension et elle émet l'espoir que nos industriels répondront à l'appel du Gouvernement.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 97.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. LE HARDY DE BEAULIFU, président; JULIEN WANNANT, DE LAET, JOTTRAND, DE BRAUYN et WASHER.

L'honorable Ministre de l'Intérieur, dans son exposé des motifs, appelle l'attention de la Chambre sur le caractère d'urgence que présente le projet de loi; tenant compte de cette circonstance, vous avez décidé, Messieurs, que le projet de loi serait renvoyé directement à la section centrale qui a été chargée de l'examen du dernier budget du Département de l'Intérieur.

La commission estime, Messieurs, que le projet de loi pourrait être discuté et voté avant les vacances de Pâques.

Le Rapporteur,

G. WASHER.

Le Président,

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

